



SAFI Evergiste

Correspondance

25/2/1986 - 31/9/1986

47ge

3doc

Kigali, le 03/09/1986

Date d'entrée	5/9/86
A	
N° classement	547/86/Pers.

A Monsieur BALINDA J. Bosco
Président du Comité des Curateurs
de la SOMIRWA en Liquidation
KIGALI.

- 1° Saisir le tribunal pour ce qui concerne SOMIRWA.
2° Fournir les justificatives pour ce qui concerne l'administration de la Faillite de la SOMIRWA

Monsieur le Président du Comité des Curateurs,

Subsidiairement à ma lettre du 24 février 1986 adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Administration Faillite "SOMIRWA" et à celle du 23/07/1986 adressée au Président du Comité des Curateurs, toutes dont l'objet consistait en ma régularisation de salaire, aujourd'hui comme me l'a demandé la Direction Générale de l'Administration de la Faillite SOMIRWA, j'ai l'honneur de vous présenter mes décomptes et du temps de la SOMIRWA et de l'Administration de la Faillite de cette dernière:

- Du premier octobre 1984 date de mon engagement jusqu'au 22/10/85 la SOMIRWA me doit 57.940 FRW;
- Du 22/10/85 jusqu'au 30/04/84, l'Administration de la Faillite SOMIRWA me doit 27.738 FRW; soit un total de 85.678 FRW.

Comme cette dette résulte seulement de mon salaire non intégralement payé, j'espère qu'elle aura une priorité comme d'autres salaires envers les travailleurs.

Espérant une suite rapide et conséquente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration de la Faillite SOMIRWA KIGALI.

SAFI Evergiste

